



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers



**Le rôle d'une Fédération professionnelle,
d'une Branche et d'une Convention Collective**

Juillet 2023

QU'EST-CE QU'UNE FEDERATION ?

Une fédération professionnelle est une association ayant pour objectif de représenter les intérêts collectifs et communs des entreprises d'un secteur économique et social.

Elle regroupe ainsi les entreprises d'un secteur ayant adhéré à la fédération, présentant des intérêts et des sujets convergents.

Une fédération va ainsi représenter et défendre les intérêts communs de ses adhérents en menant des actions de concertation, négociation et représentation.

Ces actions sont menées auprès de divers acteurs (pouvoirs publics, administration, médias, instances paritaires, acteurs privés, ...).

Les principales missions des fédérations sont de :

- ⇒ Préserver l'ensemble du champ économique et social propre au secteur ;
- ⇒ Représenter les entreprises et les activités du secteur auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux ;
- ⇒ Définir les conditions de travail, d'emploi et la formation professionnelle à travers la négociation collective du cadre conventionnel du secteur ;
- ⇒ Promouvoir l'attractivité du secteur et de ses métiers ;
- ⇒ Animer des lieux de concertation et d'analyse de questions techniques, économiques ou juridiques ;
- ⇒ Informer les adhérents, le public et les médias.

Les fédérations jouent ainsi un rôle déterminant de proximité auprès des adhérents et auprès des différents acteurs, en défendant et en informant sur les particularités du secteur.

Les fédérations travaillent ainsi conjointement avec leurs adhérents à la défense et à l'information de tous sur les particularités et enjeux du secteur qu'elles représentent.

Les fédérations représentatives sont habilitées à négocier les accords et conventions collectives avec les partenaires sociaux de la branche. Une fédération est représentative lorsqu'elle représente au moins 8% des entreprises adhérentes ou des salariés du secteur et qu'elle satisfait certains critères légaux (tels que le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence). La représentativité est mesurée tous les quatre ans et est déterminée par arrêté du ministre du Travail.

La Fnam est la fédération représentative du secteur du transport aérien, puisqu'elle représente 95% des entreprises du secteur.

QU'EST-CE QU'UNE BRANCHE ?

La notion de « branches professionnelles » est dépourvue de définition légale, compte tenu de leur construction historique en France à travers le développement et l'essor de corps de métiers.

La branche professionnelle peut être définie par deux composantes caractéristiques :

- ⇒ Elle regroupe les entreprises relevant d'un même secteur d'activité économique ;
- ⇒ Ces entreprises appliquent des accords et conventions collectives communes (voir définition infra).

La branche professionnelle a ainsi pour missions de définir un « socle de base » de règles (portant sur les conditions de travail, emploi, classifications, salaires minima, formation, ...) pour les salariés et les entreprises relevant du secteur, à travers la négociation d'accords et de conventions collectives par les partenaires sociaux. C'est une façon pour la branche d'uniformiser les règles de base entre les entreprises relevant du même secteur d'activité.

Ces missions essentielles sont réalisées par les fédérations professionnelles, en concertation avec les adhérents et les organisations syndicales représentatives de branche.

La raison d'être d'une branche est donc d'élaborer un cadre conventionnel de base en le faisant évoluer au regard des actualités et des nouveaux besoins du secteur, au travers du dialogue social et par le paritarisme.

QU'EST-CE QU'UNE CONVENTION COLLECTIVE ?

Une convention collective est un accord conclu et signé par des représentants d'employeurs (fédérations) et des représentants de salariés (organisations syndicales représentatives au niveau de la branche professionnelle) ayant vocation à couvrir un secteur d'activité déterminé (branche professionnelle).

La convention collective définit un cadre social de base portant sur les conditions d'emploi, la rémunération, la formation professionnelle, les conditions de travail et les garanties sociales des salariés, l'évolution et les parcours professionnels, l'embauche, le dialogue social, les conditions de fin du contrat de travail.

La convention collective peut être complétée et actualisée avec d'autres accords ou avenants conclus et signés par les partenaires sociaux de la branche (exemple : accord portant sur l'égalité femmes- hommes, accord relatif aux salariés en situation de handicap). Elle permet d'adapter les règles du code du travail aux particularités liées au secteur d'activité.

La convention collective est applicable à l'ensemble des employeurs ayant adhéré à l'organisation représentante des entreprises signataires (fédération) ainsi qu'aux salariés. Néanmoins, lorsque les dispositions de la convention collective sont étendues par l'administration, celles-ci sont alors applicables à l'ensemble des employeurs, même non-adhérents.

La convention collective détermine finalement un « socle social de base » qui peut être complété et aménagé par les entreprises. Elle matérialise un « pacte social » construit paritaire et étant amené à évoluer en fonction des nouveaux besoins.

Les conventions collectives et accords professionnels constituent ainsi une mission essentielle de la branche et des fédérations compte tenu de leurs conséquences directes sur les entreprises et les salariés du secteur.



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers



FNAM

22, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008
contact@fnam.fr – 01 86 64 12 34